

## Traite BEITSA

### Proposition de plan – Cinquième chapitre – Daf 8 a et b

#### Guemara

(R. Zerika citant R. Yehudah) : Beit Hillel permet seulement l'utilisation de la terre qui a été creusée (Deker Na'utz, pelle enfoncée dans la terre) avant Yom Tov (et qui doit seulement être soulevée), mais pas que le Aseh de Kisuy l'emporte sur le Lav de Yom Tov.

- Mais il a besoin d'émietter la terre (Meleches Ketishah) !?
  - (R. Chiya b. Ashi citant le Rav) : La terre était déjà molle, elle n'a pas besoin d'être pulvérisée.
  - Mais il fait une crevasse (Guma, qui est Melechet Boneh) !
    - Comme R. Aba a enseigné que faire un Guma là où il n'en a pas besoin est Patur (c'est Kilkul, pas Tikun).

#### **LES CENDRES D'UN KIRAH SONT CONSIDÉRÉES COMME MUCHAN.**

Comment cette déclaration se rapporte-t-elle à la discussion de la Mishnah ?

- (Rabah) : Le Tana soulève une nouvelle question, à savoir que les cendres d'un Kirah ne sont pas Muktzé.
- (R. Yehudah citant le Rav) :
  - Seules les cendres faites avant Yom Tov ne sont pas Muktzah.
  - Les nouvelles cendres sont également permises si elles sont encore assez chaudes pour durcir un œuf et elles peuvent être utilisées pour Kisuy ha'Dam (pour lequel elles n'étaient pas destinées).
    - Ceci est soutenu par une Beraita, qui ajoute qu'un monticule de terre destiné à être étalé plus tard (comme revêtement de sol) est également considéré comme Muchan pour Kisuy.
      - (R. Yehudah) : Même un petit monticule non désigné peut être utilisé pour n'importe quoi, y compris pour le Kisuy.
        - (Mar Zutra citant un ancien) : Ceci à condition qu'il ait désigné son emplacement.
          - Mais la Mishnah ne doit pas souscrire à la permission de R. Yehudah, puisqu'elle ne permet pas le Kisuy pour un Koy (animal dont le statut est incertain : h'aya (kisuy obligatoire) ou behema ?).
            - Si cela vous dérange, demandez alors pourquoi la Mishnah ne permet pas de recouvrir avec les cendres de Kirah ou un Deker !?

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr/cours](http://www.torah-box.fr/cours) de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- Il est clair que nous parlons d'un cas où il n'a pas de cendres disponibles.
  - Ici aussi, il n'a pas de monticule !
- Alors pourquoi la Mishnah parle-t-elle d'un Koy (dont le Kisuy est un Safek) si son Din peut être enseigné par une Chayah (qui est un Vadai) !
  - Le Tana enseigne la forme d'un "pas seulement".
    - Une Chayah ne doit pas être abattue si les cendres ne sont pas disponibles.
  - Même un Koy, dont le Kisuy n'est qu'un Safek (et pourrait être autorisé en raison de Simchat Yom Tov), ne doit pas être abattu à Yom Tov.

8b

Mais la Seifah (en nous disant qu'il ne doit pas faire de Kisuy sur le sang d'un Koy) implique qu'il avait un moyen de faire le Kisuy, alors pourquoi ne pas faire le Kisuy ?

- (Rabah) : La Mishnah nous enseigne que les cendres d'une Kirah sont Muchan pour le Kisuy Vadai, pas pour le Kisuy Safek (et le Tana parle donc de Koy).
  - Pourquoi une personne (qui s'attend à utiliser sa terre pour n'importe quel usage) ne pourrait-elle pas l'utiliser pour le Dam Safek ?
    - Puisqu'il fait un Guma (une crevasse).
      - Mais c'est vrai aussi pour un Vadai ! ?
        - Il n'y a pas de Isur de Guma (comme R. Aba, ci-dessus).
          - Alors le Koy devrait aussi être permis ?
            - Nous avons peur que le Koy fasse une Ketishah.
            - Cela devrait interdire un Vadai, aussi bien ! ?
              - Il y a moins de raisons d'interdire un Vadai.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourophe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

Bs'D

- La plupart du temps, la terre n'a pas besoin d'être brisée.
- Même si elle est cassée, le Aseh de Kisuy l'emporte sur le Lav de Yom Tov (ce qui ne serait pas le cas si le Aseh est un Safek comme par Koy).

#### ASEH DOCHEH LO TA'ASEH

Mais Aseh n'est Docheh Lo Ta'aseh que lorsqu'il est b'Idna (il accomplit la Mitsva lorsqu'il viole le Lav) alors qu'il brise la motte de terre avant le Kisuy !

- La Michna parle du cas où il brise la motte en même temps que le Kisuy.
  - Mais le Yom Tov (qui est à la fois un Lav et un Aseh) ne devrait pas être annulé par un Aseh ?

#### HACHANAH POUR UN SAFEK

(Rava) : Chazal ne s'est pas préoccupé (lorsqu'il a interdit le Kisuy sur le Koy) de Ketishah, mais il a compris qu'une personne ne faisait Hachanah que pour un Vadai.

- Rava est cohérent avec sa position concernant les limites de la désignation.

Il a enseigné que la terre qui a été désignée pour un événement qui pourrait ne pas se produire (un Safek, tel que Kisuy Tzo'a) peut être utilisée pour Shechitah, tandis que la terre désignée pour un Vadai (tel que Shechitah) ne peut pas être utilisée pour l'usage Safek.

Le Naharblai a enseigné que si l'occurrence du Safek est presque certaine, alors la désignation pour l'un s'applique à l'autre (on peut utiliser pour les excréments)

En Eretz Yisrael, on discute pour savoir si un Koy est assimilé à la Tzo'a, ou si le Koy est un besoin plus certain que la Tzo'a (et donc la terre désignée pour la Tzo'a ne peut pas être utilisée pour le Kisuy Dam Koy).

- Nous pouvons prouver à partir de la citation ci-dessus que Rava considère que Koy est douteux et équivalent à Tzo'a.

(Rami bar R. Yeiva) : Nous ne permettons pas le Kisuy Dam Koy à Yom Tov de peur que les gens viennent à permettre son Chelev (comme celui d'un Chayah).

- Cela devrait donc s'appliquer à tous les jours également !?
- Le fait de répandre de la terre sur le sang en temps Chol pourrait être interprété comme un nettoyage, et non comme un Kisuy.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)